HAUTE AUTORITE POUR LA BONNE GOUVERNANCE

RAPPORT DE LA VISITE INSTITUTIONNELLE DE L'OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE DU MALI

La délégation de l'OCLEI en compagnie du Président, des Membres du Conseil, du Secrétaire Général et des membres du Cabinet du Président de la HABG

DU 17 AU 21 SEPTEMBRE 201

CONTEXTE

L'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI) est une autorité administrative indépendante chargée de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte contre l'enrichissement illicite au Mali, notamment celles issues des instruments communautaires, sous régionaux et internationaux relatifs à la lutte contre la corruption. Elle a été créée en 2015, et est en cours d'opérationnalisation.

Dans le cadre du renforcement de ses capacités et de sa coopération, elle a adressé le 1er juin 2018, une demande de visite d'études auprès de la HABG.

En réponse, par courrier en date du 27 juin 2018, Monsieur N'golo COULIBALY, Président de la HABG a rendu un avis favorable à la requête de son homologue malien.

Ainsi, une délégation de l'OCLEI, conduite par son Président, est arrivée en Côte d'Ivoire le dimanche 15 septembre 2018 pour matérialiser cette demande. Elle a séjourné pendant huit jours qui ont été marqués par des séances de travail avec la HABG et des visites institutionnelles à d'autres structures de la promotion de la bonne gouvernance.

Composition de la délégation de l'OCLEI :

- Monsieur Moumouni **GUINDO**, Président de l'OCLEI ;
- Oumar **WAGUE**, Membre du Conseil de l'OCLEI ;
- Djibril **SOUMOUNOU**, secrétaire Général de l'OCLEI ;

Ce présent rapport fait la synthèse de toutes les activités qui ont émaillées cette visite d'études.

I. PRESENTATION DE L'OFFICE

L'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite est une autorité administrative indépendante dotée de l'autonomie financière.

I.1. Ses attributions

L'Office a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous régional, régional et international pour une lutte efficace et coordonnée contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé de :

1. assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;

2. prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;

3. recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que des officiers de police judiciaire ;

4. demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;

5. effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;

6. centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;

7. animer et coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigations dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration.

8. émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite. A ce titre, il propose toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite.

L'Office peut, sur la base d'informations graves, concordantes et fiables en sa possession, saisir le Procureur du Pôle économique et financier compétent.

La lutte contre l'enrichissement illicite implique, dans son domaine de compétence, toute structure statutairement investie d'une mission de contrôle et de vérification de la gestion de services publics et, spécifiquement, les Pôles Economiques et Financiers, le Contrôle Général des Services Publics, le Bureau du Vérificateur Général, la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) et les Inspections des Départements ministériels.

Toutefois, les poursuites judiciaires sont de la compétence exclusive des Pôles Economiques et Financiers, conformément aux dispositions du Code de procédure pénale.

I.2. Sa composition.

Les membres de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite sont désignés ainsi qu'il suit :

- trois (03) magistrats désignés par le Président de la République ;
- un (01) cadre des administrations financières désigné par le ministre chargé des Finances;
- un (01) communicateur désigné par la Haute Autorité de Communication;
- un (01) représentant du secteur privé, désigné par le Conseil national du Patronat ; - un (01) expert-comptable désigné par l'Ordre des Experts comptables;

- un (01) spécialiste en passation des marchés publics désigné par l'Autorité de Régulation des Marchés publics;
- deux (02) officiers de police judiciaire, dont un (01) de la gendarmerie et un (01) de la police, désignés par le ministre chargé de la Justice sur proposition du ministre chargé de la Sécurité ;
- un (01) représentant des organisations non gouvernementales s'occupant des questions de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption désigné par le Conseil national de la Société civile;
- un (01) représentant des défenseurs des Droits humains désigné par la Commission nationale des Droits de l'Homme

II. PROGRAMME DES ACTIVITES DE LA MISSION DE L'OCLEI

II.1. Le programme de la séance de travail avec la HABG du Lundi 17 septembre 2018

Horaires	Activités
Cérémonie de réception à la HABG	
09 h 45 – 10 h 00	Accueil et installation
10 h 00 – 10 h 15	Entrevue entre les Présidents (HABG-OCLEI) à la salle de réception
10 h 15 – 10 h 30	Message de bienvenue du Président de la HABG
10 h 30– 10 h 45	Allocution du Président de l'OCLEI
10 h 45– 11 h 15	Présentation (Power Point ou verbale) SG de la HABG - Présentation de la structure - Activités menées - Bilan - Perspectives
11 h 15 – 11 h 30	**Pause-Café**
11 h 30 – 12 h 30	Débats / poursuite séance de travail : - Réponse aux préoccupations de l'OCLEI - Présentation de l'OCLEI - Perspectives de collaboration entre les deux structures
12 h 30 – 14 h 00	**Déjeuner offert par la HABG au SOFITEL Hotel IVOIRE**
Séance de travail avec toutes les Directions en présence du SG de la HABG	
15 h -00 - 16 h 30	Séance plénière avec toutes les Directions de la HABG - Présentation des différentes Directions par les Directeurs - Activités menées - Bilan - Mot de fin de séance par le SG de la HABG
16 h 30	**Fin de la journée**

Accueil et installation de la délégation de l'OCLEI

Accueil de la délégation de l'OCLEI

Entrevue entre le Président de l'OCLEI et le Président de la HABG

La délégation a été accueillie par les membres du Conseil, le Cabinet du Président, le Secrétaire Général et l'ensemble des Directeurs de la HABG.

II.2. Séance de travail avec la HABG

Séance de travail avec l'ensemble des autorités de la HABG, lundi 17 septembre 2018

La séance de travail a réuni l'ensemble des autorités de la HABG en présence de la presse écrite et audiovisuelle. Elle a débuté par un message de bienvenue délivré par Monsieur KONE Moussa, membre du Conseil représentant le Président de la HABG. Il a présenté le cadre juridique de prévention et de lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire, les principales missions de la HABG, les organes de gouvernance de la HABG, les objectifs stratégiques de la HABG en matière de prévention et de répression de la corruption. il a en outre, présenté les résultats au premier semestre 2018 et enfin donné les perspectives notamment, l'élaboration de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption, la finalisation et la transmission au Président de la République des rapports d'évaluation des activités 2016 et 2017 de la HABG etc….

Monsieur Moumouni GUINDO, Président de l'OCLEI, dans son allocution, s'est dit heureux lui et sa délégation de se retrouver en Côte d'Ivoire. Il a remercié le Président de la HABG de l'accueil et de l'attention à leur porter depuis qu'ils ont foulé le sol ivoirien.

Par la suite, Monsieur Moumouni GUINDO a informé l'assistance que cette visite d'étude se décline en quatre axes essentiels :

- La prévention à travers l'information, la sensibilisation et l'éducation des populations et des agents publics ;
- La contribution à la répression chaque fois que nécessaire ;
- Les études destinées à formuler des recommandations à l'Etat sur les meilleurs moyens d'améliorer la gouvernance politique ;
- Et la coopération qui est la trame de fond, le creuset et le ferment de toutes les ambitions de l'OCLEI, des décisions et des actions aussi bien au plan national, sou régional qu'international.

NB : un déjeuner a été offert par le Président de la HABG à la délégation de l'OCLEI au SOFITEL Hotel Ivoire.

Déjeuner au SOFITEL Hotel Ivoire, lundi 17 septembre 2018

II.3. <u>Séance plénière avec toutes les directions de la HABG en présence du Secrétaire Général</u>

(Photos)

Monsieur KOFFI Kablan Marc Antoine, Secrétaire Général de la HABG a d'entrée de jeu, présenté la HABG, ses missions, ses attributions et sa composition.

Ensuite, il a fait l'inventaire du Plan de Travail Annuel 2018 pouvant améliorer l'environnement de la prévention été de la lutte contre la corruption par sa structure qui s'articulent autour de quatre grands axes :

- La consolidation du dispositif juridique ;
- La consolidation du dispositif institutionnel ;
- Le renforcement de la prévention ;

- Le renforcement de la dissuasion ;

La délégation de l'OCLEI a eu droit à la présentation des activités par chaque direction de la HABG.
Cette séance plénière a été ponctuée de questionnaires de la délégation de l'OCLEI notamment :

- Quelle est la composition de la délégation lors des missions de sensibilisation à l'intérieur du pays ?
- Quel est le lien hiérarchique entre les directions et la composition du personnel de la HABG ?
- Comment la HABG a-t-elle traité la question de déclaration de patrimoine ?
- Comment la HABG formule-t-elle sa communication en Conseil des Ministres ?

La fin de la séance, a été marquée par la projection d'un film institutionnel de la délégation de l'OCLEI sur les modalités de la déclaration de patrimoine au Mali.

II.4. Visites aux autres structures du mardi 18 au jeudi 20 septembre 2018

Dix (10) entités ont répondus favorablement à la demande de la HABG pour l'accord d'une séance de travail à la délégation de l'OCLEI.

Ces visites aux autres structures de promotion de la bonne gouvernance se sont effectuées du mardi 18 au jeudi 20 septembre 2018 selon le calendrier ci-après :

DATES	STRUCTURES	HORAIRES	OBJET
Mardi le 18 septembre 2018	**INTERPOL**	09 h 00 – 10 h 00	Séance de travail en vue d'échanger sur : - Les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'INTERPOL - Méthodes et outils Techniques d'investigation en matière de lutte contre la corruption
	IGT	10 h 30 – 11 h 30	Séance de travail en vue d'échanger sur : - Les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'IGT - Méthodes et outils d'inspection et d'investigation.
	IGF	14 h 00 – 15 h 00	Séance de travail en vue d'échanger sur : - Les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'IGF - Méthodes et outils d'inspection et d'investigation
	TRIBUNAL D'ABIDJAN PLATEAU	15 h 30 – 16 h 30	Séance de travail sur la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et la criminalité financière avec les Magistrats spécialement dédiés à la lutte contre la corruption.

Mercredi 19 septembre 2018	**BAD**	09 h 10 h	- Visite institutionnelle - Coopération entre l'OCLEI et la BAD
	ANRMP	10 h 30 – 11 h 30	Echanges sur la politique de régulation des marchés Publics en Côte d'Ivoire. (cadre juridique, institutionnel et opérationnel).
	Cour des comptes	14 h 30 – 15 h 30	Séance de travail en vue d'échanger sur : - Les missions, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes - Méthodes et outils opérationnels d'audit
	CIVIS-CI	16 h 00 - 16 h 30	Séance de travail sur les activités de CIVIS-CI relatives à la prévention et à la lutte contre la corruption. (Bilan et perspectives)
Jeudi 20 septembre 2018	**CENTIF**	09 h -10 h	Séance de travail relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme en Côte d'Ivoire (cadre juridique, institutionnel et opérationnel).
	ASSEMBLEE NATINALE	10 h 30 – 11 h 30	Séance de travail sur les activités de l'APNAC relatives à la prévention et à la lutte contre la corruption. (Bilan et perspectives)

a. Bureau régional Interpol

La délégation a été reçue par **Madame AHOUTI Charlotte**, représentant le Chef du Bureau Régional. Elle présenté sa structure tout en insistant sur les missions de formation dans le domaine des techniques d'investigations à l'intention des organismes de lutte contre la corruption et la criminalité transfrontalière.

b. Inspection générale du Trésor

La délégation a été reçue par l'Inspecteur Général, **Monsieur SANONOGO Bafétégué**. La séance de travail a porté sur les missions de cette entité et surtout leur mission d'auditeur. Pour l'inspecteur Général, il faudra introduire l'enseignement de l'audit à l'Ecole Nationale d'Administration car en la matière, ils sont obligés de faire aider par des cabinets privés. L'Inspection générale du Trésor est rattachée au Ministère de l'Economie et des finances.

c. Inspection générale des Finances

La délégation a été reçue par **Madame ADOU Flore**, Inspecteur Général Adjoint.
Elle a signalé que sa structure est rattachée à la Primature et exerce des missions de contrôle des finances publiques.

d. Tribunal Abidjan Plateau

La délégation a eu une séance de travail avec **Monsieur ADOU Richard Christophe**, Magistrat hors hiérarchie, Procureur de la République.

La séance a porté sur la collaboration de son cabinet avec la HABG. Il a insisté que cette collaboration est au fixe d'autant plus que des dossiers de poursuite viennent de lui être transmis la HABG.

e. <u>Banque Africaine de Développement</u>

Monsieur SANKAREH Bubacarr, Directeur par intérim au Bureau de l'Intégrité et de la Lutte contre la Corruption en compagnie de ses collaborateurs, a souhaité la bienvenue à la délégation de l'OCLEI et celle de la HABG conduite par son Secrétaire Général. Il a par la suite présenté son département tout en insistant sur les missions de renforcement des capacités des structures en charge de la lutte contre la corruption. Il a annoncé la création d'un fonds dénommé Fonds Africain d'intégrité qui financera des projets en adéquation avec les missions de son département.

f. <u>Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics</u>

La délégation de l'OCLEI a été reçue par le Président de l'ANRMP qui lui a présenté ses civilités. La séance de travail a été conduite par le Secrétaire Général adjoint Monsieur BILE Vincent. Il a d'abord présenté l'ARNMP et les échanges ont porté sur la politique de régulation des marchés publics, les réformes en la matière notamment, le Partenariat Public Privé, le règlement des contentieux et la Commande publique qui lui, est du domaine exclusif de l'ANRMP.

g. <u>Cour des comptes</u>

La séance de travail à la Cour des comptes a été présidée par le **Monsieur BOUADOU Eba Julien**, Conseiller, Chef de Division. Elle a porté sur les missions de la Cour, notamment en tant que juge des comptes, de contrôle juridictionnel, contrôle de la gestion, et de conseil à l'Assemblée Nationale. Elle constituée de vingt-quatre magistrats et de vingt vérificateurs.

En effet, bien qu'institué par la constitution de 2000, ce n'est qu'en 2015 qu'une loi a été prise pour la rendre opérationnelle avec la nouvelle constitution de 2016.

h. <u>ONG Association Citoyen et Participation</u>

Pour **Monsieur KOUAME Christophe**, Président de CIVIS-CI, son organisation se charge de faire la promotion de la bonne gouvernance en relayant les actions menées par les structures étatiques en charge de la lutte contre la corruption. C'est pourquoi après avoir égrené un certain nombre d'activités déjà menées par sa structure en faveur de la prévention et surtout en tant que lanceur d'alerte, il a invité le Président Moumouni GUINDO à la prochaine journée internationale de la corruption que CIVIS-CI entend organiser à Abidjan en décembre.

i. <u>Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières</u>

Le Colonel TOURE Idrissa, Président de la CENTIF a reçu la délégation de l'OCLEI.

Il a présenté la situation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme en Côte d'Ivoire. Pour lui,

l'OCLEI et son organisation devrait travailler en symbiose puisque les missions à leur assigner sont similaires.

j. Réseau Africain des Parlementaires contre la Corruption

A l'Assemblée Nationale, le Président de l'APNAC l'honorable SIDIBE Abdoulaye a dit sa satisfaction de voir la lutte contre la corruption être institutionnalisée dans tout le continent. Il a félicité l'OCLEI pour sa démarche emprunte de symbiose et de partage d'expérience. Il a fait un bref bilan des activités de l'APNAC relatives à la prévention et à la lutte contre la corruption.

Visite institutionnelle à la BAD, mercredi 19 septembre 2018

II.5. Séance de travail a la HABG relative à la restitution et a la synthèse de la visite d'etudes de l'OCLEI

a. Le programme de la séance de restitution et de synthèse

Le jeudi 20 septembre 2018, une séance de l'ensemble des autorités de la HABG en présence de son président travail avec l'OCLEI a été l'occasion pour Monsieur Moumouni GUINDO de faire la synthèse de toutes leurs activités au cours de leur séjour en Côte d'Ivoire.

Cette séance de travail s'est déroulée selon le calendrier ci-après :

Horaires	Activités
Séance de synthèse et d'échanges en présence du Président, des Membres du Conseil, du Cabinet, des Directeurs et des Chefs de service de la HABG	
14 h 30 – 14 h -45	Accueil et installation
14 h 45– 15 h 15	Restitution et synthèse de la mission d'étude par la délégation de l'OCLEI
15 h 15 – 16 h 00	Echanges et débats
16 h 00 – 16 h 15	Discours du Président de l'OCLEI
16 h 15 – 16 h 30	Mot de fin du Président de la HABG
16 h 30	Fin de la Journée

b. Restitution et synthèse

La séance de restitution a été l'occasion pour Monsieur N'golo COULIBALY, Président de la HABG de rendre hommage à Monsieur Moumouni GUINDO, Président de l'OCLEI. Il lui témoigner sa gratitude avant de lui conseiller de s'armer de courage car, dira-t-il, la lutte contre la corruption est un sacerdoce. Il a assuré que les portes de la HABG leur seront toujours ouvertes dans le cadre de cette collaboration.

En retour, le Président de l'OCLEI s'est dit touché par toutes ces marques d'attention et de sympathie à leur égard. Cette visite a été l'occasion pour lui et sa délégation d'avoir eu des rencontres enrichissantes tant sur le plan professionnel qu'humain.
Cette visite d'études leur a permis de visiter des structures administratives et des organisations de la société civile.
Le Président de l'OCLEI a émis le souhait de la formalisation de cette relation avec la HABG par la signature d'un protocole d'accord.

c. Préoccupations de l'OCLEI

Pour l'OCLEI, malgré cette visite fructueuse mission, fort est de reconnaitre qu'un certain nombre de centre d'intérêts restent en suspens, notamment :

- Le processus d'élaboration d'un rapport d'évaluation des activités et sa différence d'avec un rapport des activités ;
- Le mécanisme de mise en place des comités locaux d'intégrité ;
- La déclaration de patrimoine en ligne ;
- Le mécanisme des communiqués en Conseil des Ministres, leur contenu et la périodicité ;
- Le mécanisme de mise en place des points focaux dans les ministères.

d. <u>Réponses de la HABG</u>

- **Elaboration d'un rapport d'évaluation des activités et sa différence d'avec un rapport des activités**

Monsieur KOFFI Kablan Marc Antoine a fait savoir que la HABG au regard des textes, est tenue de produire un rapport d'évaluation des activités chaque année au Président de la République. Ce rapport devra contenir le rapport des activités qui ont été normées pour en tirer la pertinence, évaluer le niveau, faire des recommandations. La HABG a produit deux rapports d'évaluation et le troisième est en cours de rédaction. Il aussi noter que le rapport d'évaluation, prend en compte toutes les activités des autres structures pour formuler ses orientations futures.
Chaque année, la HABG établi un Plan de Travail Annuel contenant toutes les activités à exécuter. La somme des rapports d'activités de toutes les directions en fin d'année, constitue le rapport des activités de l'année.

- **Plateformes Anticor et les comités locaux d'intégrité**

En ce qui concerne les plateformes Anticor et les comités locaux d'intégrité, ils se présentent comme suit :
La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance procède à la mise en place de « Comités locaux d'intégrité » et de « plateformes Anticor », cadres de concertation entre les autorités administratives et les populations dans chaque département du pays. Ces instruments vont servir de rempart contre la corruption en formant et en informant les acteurs publics et les membres de la société civile sur les manifestations et les conséquences de la corruption.
L'objectif est de doter les localités d'un cadre d'échanges et d'un mécanisme de surveillance de la corruption et les infractions assimilées. Il s'agira plus spécifiquement de :

- Initier un mouvement pour une coalition locale pour promouvoir des valeurs d'intégrité, prévenir et lutter contre la corruption et les infractions assimilées;
- Organiser la participation des acteurs de la société civile locale à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées ;
- Récompenser les meilleures localités en matière de promotion de l'intégrité, et de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

- **Déclaration de patrimoine en ligne**

Pour la déclaration de patrimoine, nous l'a faisons pas encore en ligne. Ce processus est en étude car cela suppose un maximum de sécurité pour la protection des données. Le mécanisme mis en place ne concerne que le retrait des formulaires.

- **Communiqué en Conseil des Ministres**

La HABG ne siégeant pas au Conseil des Ministres, pour l'amélioration de l'environnement de la prévention et de la lutte contre la corruption, nous avons opté pour cette voie, pour une meilleure visibilité de nos activités.

- **Le mécanisme de mise en place des points focaux dans les ministères**

Les points focaux de la HABG sont de deux ordres : les points focaux des ministères et ceux des Préfectures. Nous écrivons au Ministres ou au Préfet à l'effet de nos désigner un point focal dans son administration afin de nous servir de relais. Au départ cela ne concernait que la déclaration de patrimoine, mais aujourd'hui, leur mission va au-delà.

Séance de synthèse et d'échanges en présence du Président de la HABG

III. DINER DE L'AMITIE

III.1. Le programme du diner d'amitié

Au terme des travaux, le président de la HABG a convié ses hôtes à un diner d'amitié. Le diner de l'amitié a enregistré la présence effective du Président de la HABG. Cette soirée de convivialité s'est déroulée selon le programme suivant :

Horaires	Activités
Jeudi 20 septembre 2018 Diner spectacle	
19 h 00 – 19 h 15	Accueil et installation des invités - Le Président de la HABG - Les Membres du Conseil - Le Cabinet du Président - Le Secrétaire Général - Les directeurs - La DCOOP
19 h 15 – 19 h 30	Accueil et installation des Présidents (HABG et OCLEI)
19 h 30 – 20 h 00	Prestation d'artiste (BOMOU Mamadou, Groupe Boloye)
20 h 00 – 20 h 15	Message du Président de la HABG
20 h 15 – 20 h 30	Allocution du Président de l'OCLEI
20 h 30– 20 h 45	Remise de cadeau à la délégation de l'OCLEI par le Président de la HABG avec une pause photographique
20 h 45 – 21 h 45	**Diner avec prestation d'artiste**
21 h 45– 22 h 00	Départ des Présidents (HABG et OCLEI)
22 h 00	**Fin de la soirée**

III.2. Le Diner en Images

Diner de l'amitié du jeudi 20 septembre 2018

Echange de cadeaux entre les Présidents au diner de l'amitié

Echange de cadeaux entre les secrétaires généraux des deux Institutions au diner de l'amitié

IV. JOURNEE RECREATIVE DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018

La HABG a offert une balade lagunaire à la délégation de l'OCLEI pour marquer la fin de la visite d'études.

Balade lagunaire lors de la journée récréative, vendredi 21 septembre 2018

Le Président de l'OCLEI en compagnie du personnel naviguant lors de la balade lagunaire

V. RECOMMANDATIONS

Au titre des recommandations, il y en a qui ont été formulées par certaines structures visitées et d'autres liées à l'organisation des visites institutionnelles.

V.1. Recommandations au titre des structures visitées

Au cours des visites institutionnelles, certaines structures ont formulé des recommandations à l'endroit de la HABG, notamment :

- La désignation d'un point focal de la HABG pour la plateforme Interpol/Star
- La dispensation par Interpol de formations spécialisées au profit des agents de la HABG en charge des investigations
- La désignation d'un point focal de la HABG pour la CENTIF
- L'accélération du processus de formalisation de la plateforme des Inspections (IGE, IGT, IGF) avec la HABG

V.2. Recommandations relatives à l'organisation

La visite de l'OCLEI du Mali a été un véritable enjeu en ce qui concerne le cadre organisationnel d'un tel évènement. Pour une meilleure prise en charge de futurs hôtes, la DCOOP recommande :

- La mise sur pied d'un comité d'organisation impliquant toutes les composantes structurelles de la HABG pour une fluide coordination des activités ;
-

VI. LIVRABLES

Au terme de sa visite d'étude, la HABG a remis à l'OCLEI du Mali, les livrables suivants :

- Le rapport d'activité de la HABG 2016 ;
- L'ordonnance n° 2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées ;
- L'ordonnance n° 2013-661 du 20 septembre 2013 fixant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la HABG ;
- Des exemplaires des différents formulaires de déclaration de patrimoine
- Des supports de campagne de sensibilisation (Flyers, chemises à rabat de campagne, tee-shirt de campagne).